

DEMANDE DE CARTES DE PHOTOCOPIES POUR UN ÉQUIVALENT DE 52 € PAR ÉTUDIANT BOURSIER (soit 2 cartes d'une valeur de 26 € chacune)

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE EN COURS

(dans le cadre du décret sur les remboursements des supports de cours du 6 octobre 2011)

Veuillez imprimer et compléter le document et l'apporter au service social situé Rue de la Fontaine, 4-1^{er} étage /local 152 et joindre la copie du document de la Fédération Wallonie Bruxelles attestant de votre droit à une allocation d'études (ou le cas échéant de votre accusé de réception de votre demande de bourse en ligne).

NOM:
PRENOM:
DEPARTEMENT:
SECTION:
BLOC:
N° de dossier Allocations d'études :
Adresse mail Ferrer :
GSM:
Je soussigné,
atteste avoir reçu 2 cartes de photocopies du service social le :
Signature de l'étudiant :

Les cartes de photocopies peuvent être retirées auprès de Mme Winkin UNIQUEMENT le jeudi 04/02/21 entre 10h30 et 15h00 au local 152/1^{er} étage de la rue de la Fontaine